

Journal de séance 44

le jeudi 30 mai 2013

13 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et met les députés en garde contre l'emploi d'un langage non parlementaire.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Stultz :

67, Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée ;

par l'hon. M. Olscamp :

68, Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux.

M. Boudreau donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que les questions du logement abordable et de l'itinérance continuent de toucher les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la Stratégie en matière d'habitation du Nouveau-Brunswick, intitulée Un foyer, c'est l'espoir, n'a pas été révisée depuis sa publication en 2009 ;

attendu que la majorité des accords d'exploitation visant les logements sociaux prendront fin en 2017, ce qui touchera la viabilité de milliers de logements à loyer abordable d'organismes sans but lucratif dans la province ;

attendu que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qui relève du gouvernement fédéral et qui privilégie l'approche donnant la priorité au logement que préconise l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, devrait être renouvelée en avril 2014 ;

attendu que l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable devrait être renouvelée en avril 2014, ce qui permettrait la construction d'autres logements abordables ;

attendu que le groupe composé des divers défenseurs dans le domaine du logement abordable et de l'itinérance n'a pas été consulté depuis la publication en 2009 de la Stratégie en matière d'habitation de la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner avant la fin de l'exercice financier 2013-2014 sa Stratégie en matière d'habitation, en collaboration avec les divers défenseurs et l'opposition officielle, afin de tirer pleinement profit des diverses ententes fédérales-provinciales qui seront reconduites en avril 2014.

M. Arseneault donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des projets de financement approuvés depuis le 31 mars 2011 par la Société de développement régional et le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture au titre de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick, y compris le nom des bénéficiaires d'un financement, le montant du financement fourni et la description des projets.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 31 mai 2013, la deuxième lecture des projets de loi 67 et 68 sera appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 28 proposé par l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M^{me} Dubé, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 28 soit amendée comme suit :

dans les cinquième et sixième paragraphes du préambule, par la substitution, au mot « vont », de « peuvent »;

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression de « gouvernement provincial à demander au ».

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 28 amendée, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement fédéral a remplacé les conseils arbitraux du système de l'assurance-emploi par le Tribunal de la sécurité sociale;

attendu que les réclamants de l'assurance-emploi qui veulent faire appel des décisions de l'assurance-emploi doivent faire appel à ce tribunal;

attendu qu'il y avait 300 membres des conseils arbitraux à travers le pays, dont 15 étaient au Nouveau-Brunswick et étaient des personnes locales connaissant le travail et les entreprises de l'endroit;

attendu qu'il y a seulement 74 membres du Tribunal de la sécurité sociale, qui ne sont pas nécessairement au Nouveau-Brunswick et dont seulement la moitié vont s'occuper des appels de l'assurance-emploi;

attendu que ces changements peuvent considérablement défavoriser les travailleurs et limiter leurs possibilités de faire appel;

attendu que la paperasserie et les formalités demandées par le Tribunal de la sécurité sociale peuvent rendre pénible pour les travailleurs de faire appel;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral de rétablir les conseils arbitraux de l'assurance-emploi.

La motion 28 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

Le président, sur la demande de l'hon. M^{me} Shephard, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M^{me} Shephard, appuyée par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le jeudi 6 juin 2013, s'ajourne d'office au vendredi 7 juin 2013 à 10 h.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 27

(29 mai 2013).